



COMMUNE D'AUSSONNE

**EXTRAIT N° 10/14
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 29 Votants : 29 Procurations : 00

Reçu en Préfecture le : 22 AVR. 2014
Affiché le : 16 AVR. 2014

Certifié exécutoire

L'An deux mille quatorze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 08 avril 2014

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-LACLAU, ANGO, LACLAU, SALAÛN, SUZE.

SECRETARE : Madame LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Composition de la Commission Enfance - Jeunesse - Education - Citoyenneté.

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que l'article L 2121.22 du CGCT permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction. Celles-ci peuvent avoir un caractère permanent et doivent alors être constituées dès le début du mandat du conseil. Elles peuvent également être constituées pour une durée limitée à l'étude d'un dossier déterminé.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, elles doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode précise pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération politique qui reflète le plus fidèlement la composition de l'assemblée délibérante.

Conformément aux dispositions susvisées, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il soit procédé à l'élection des membres de la « Enfance - Jeunesse - Education - Citoyenneté » au nombre de 6.

Ont obtenu :

- ↳ Jean-Jacques ZAMBONI
- ↳ Valérie FIEVRE
- ↳ Marie-José MALBEC
- ↳ Marie LE GUIRIEC
- ↳ Sophie RAYMOND
- ↳ Frédéric SALAÛN

Vote : 29 voix

Les membres, ci-dessus dénommés, ont été désignés pour siéger au sein de la Commission « Enfance - Jeunesse - Education - Citoyenneté ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 16 avril 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

